

**Conseil économique et social**

Distr. générale
29 janvier 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts**Quatrième session**

Genève, 3-14 mai 2004

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Groupe spécial d'experts
sur les méthodes et mécanismes de suivi,
d'évaluation et d'établissement de rapports***Résumé*

Le Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports s'est réuni à Genève du 8 au 12 décembre 2003. Étaient présents 21 experts nommés ainsi que les représentants de certains États Membres, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres organisations internationales et des grands groupes. Les tâches du Groupe spécial d'experts étaient les suivantes : a) évaluer les critères actuels d'établissement des rapports ainsi que les procédures de suivi et d'évaluation dans le cadre des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux relatifs aux forêts; b) proposer à l'intention du Forum les modalités de suivi et d'évaluation des progrès; c) proposer au Forum un schéma d'établissement de rapports facultatifs; d) recommander divers moyens de définir, sur la base des rapports présentés aux sessions du Forum, les tendances qui se dégagent et d'en tirer les enseignements; e) formuler des recommandations sur le renforcement des capacités des pays en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Le présent rapport, qui contient les conclusions et les recommandations du Groupe spécial d'experts, est présenté à la quatrième session du Forum pour examen et suite à donner.

* E/CN.18/2004/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Observations générales	1–3	3
II. Questions d'organisation et questions diverses	4–14	3
A. Date et lieu de la réunion	4	3
B. Tâches du Groupe spécial d'experts	5	3
C. Présence et participation	6–8	4
D. Élection du Bureau	9–10	4
E. Documentation	11	5
F. Déroulement des travaux	12–14	5
III. Conclusions et questions soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen	15–51	5
A. Introduction	15–20	5
B. Conclusions et recommandations du Groupe spécial d'experts	21–51	7
1. Évaluation des critères actuels d'établissement des rapports ainsi que des procédures de suivi et d'évaluation dans le cadre des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux relatifs aux forêts	22–26	7
2. Modalités de suivi et d'évaluation des progrès par le Forum des Nations Unies sur les forêts	27–34	9
3. Proposition d'un schéma d'établissement de rapports facultatifs soumise au Forum pour examen	35–42	11
4. Utilité des rapports présentés aux sessions du Forum pour déterminer les tendances et les enseignements retirés	43–44	14
5. Renforcement des capacités nationales	45–51	15
Annexes		
I. Liste des participants		18
II. Liste des documents		20
III. Grandes lignes d'un projet facultatif concernant l'établissement des rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF		21

I. Observations générales

1. Le Conseil économique et social a décidé, dans sa résolution 2000/35 portant création du Forum des Nations Unies sur les forêts, que le Forum peut recommander, le cas échéant, la convocation de groupes d'experts spéciaux d'une durée limitée, rassemblant des experts de pays développés et de pays en développement, qui seraient chargés de donner des avis scientifiques et techniques.

2. À sa première session, le Forum a adopté son programme de travail pluriannuel¹, dans lequel il recommandait la convocation de trois groupes spéciaux d'experts dont l'un consacrerait ses travaux aux approches et mécanismes en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports.

3. À sa troisième session, tenue à Genève du 26 mai au 6 juin 2003, le Forum a convenu de créer un groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et de convoquer une réunion de ce groupe d'experts. Le Conseil économique et social a fait sienne cette décision dans sa décision 2003/99, dans laquelle il a été décidé que les réunions des groupes spéciaux d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et sur le financement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement se tiendraient à Genève du 8 au 19 décembre 2003.

II. Questions d'organisation et questions diverses

A. Date et lieu de la réunion

4. Le Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports s'est réuni à Genève, au Palais des Nations, du 8 au 12 décembre 2003.

B. Tâches du Groupe spécial d'experts

5. Conformément à la décision du Forum à sa troisième session, les tâches du Groupe spécial d'experts étaient les suivantes² :

a) Évaluer les critères actuels d'établissement des rapports dans le cadre des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux compétents;

b) Évaluer les procédures actuelles de suivi et d'évaluation des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux relatifs aux forêts;

c) Définir à l'intention du Forum les modalités de suivi et d'évaluation des progrès sur la base : i) de l'élaboration par les pays de rapports facultatifs sur la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts; ii) de l'élaboration par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes et mécanismes internationaux et régionaux de rapports facultatifs sur l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts; iii) des travaux en cours aux niveaux national, régional et international sur la définition de critères et d'indicateurs liés à la gestion durable des forêts; et iv) des

données et informations disponibles et des systèmes et structures d'établissement de rapports existants;

- d) Proposer au Forum un schéma d'établissement de rapports facultatifs;
- e) Recommander divers moyens de définir, sur la base des rapports présentés aux sessions du Forum, les tendances qui se dégagent et d'en tirer les enseignements;
- f) Formuler des recommandations sur le renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports nationaux, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement.

C. Présence et participation

6. Le Forum a convenu que le Groupe spécial d'experts serait composé de 30 experts (soit six experts pour chacun des cinq groupes régionaux de l'ONU, y compris des représentants des pays développés, des pays en développement et des pays en transition). Ainsi qu'il en avait été également décidé, les représentants des États membres du Forum ont été invités à participer aux travaux des deux premiers jours de la réunion du Groupe spécial d'experts et à assister, en qualité d'observateurs, à ceux des trois derniers jours. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a été invité, en qualité de source d'informations scientifiques et techniques, à contribuer aux travaux du Groupe spécial d'experts.

7. D'autres organismes intergouvernementaux et les représentants des grands groupes dotés des compétences requises ont participé à la réunion, conformément au règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et aux pratiques établies par la Commission du développement durable, le Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF). Ils ont été invités à apporter leurs contributions scientifiques et techniques.

8. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

D. Élection du Bureau

9. Les experts ont élu Président du Groupe spécial d'experts Benedicto Fonseca Filho.

10. Les experts ont décidé de créer un groupe de rédaction constitué d'un expert de chaque groupe régional, pour aider le Président à établir le projet de rapport en vue de son examen par l'ensemble des experts. Le Président du Groupe a invité M. Dudley à agir en qualité de facilitateur du groupe de rédaction, dont les membres étaient les suivants : Michael Dudley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Alfonso Garcia Escobar (Mexique), Natalia Malysheva (Fédération de Russie), Nasr Ragheb Said (Égypte), Wandojo Siswanto (Indonésie) et Ewald Rametsteiner (Autriche).

E. Documentation

11. L'ordre du jour provisoire et ses annotations et une note du Secrétariat contenant un document de réflexion ont été établis aux fins de la réunion. Plusieurs documents de fond ont été mis à la disposition des experts. La liste des documents figure à l'annexe 2 du présent rapport.

F. Déroulement des travaux

Ouverture de la réunion

12. M. Pekka Patosaari, coordonnateur et chef du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, a ouvert la réunion le 8 décembre 2003 au matin en souhaitant la bienvenue aux experts et aux observateurs des États membres, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des grands groupes. Dans ses remarques préliminaires, il a fait un exposé général sur le processus du Forum et la création des groupes spéciaux d'experts du Forum et a en outre souligné l'importance du suivi de la mise en oeuvre, de l'évaluation des résultats et des incidences du processus du Forum, l'établissement de rapports sur les progrès accomplis et les expériences et les enseignements retirés. Il a également mis en avant le fait que la communauté internationale comptait que le Groupe spécial d'experts s'acquitterait de son mandat avec efficacité et efficience et formulerait des recommandations concrètes et pratiques à l'intention du Forum.

Travaux du Groupe spécial d'experts

13. Les deux premiers jours de la réunion ont été consacrés à un débat général concernant les tâches confiées au Groupe spécial d'experts. Les troisième et quatrième jours, les membres du Groupe ont énoncé de manière plus détaillée leurs positions quant au mandat du groupe, en se fondant sur les conclusions issues de leurs délibérations initiales des deux premiers jours. Le groupe de rédaction a ainsi été en mesure de présenter le matin du cinquième et dernier jour de la réunion un projet de rapport reflétant les débats larges et productifs du Groupe. Le rapport a été adopté par le Groupe spécial d'experts.

Clôture de la réunion

14. M. Pekka Patosaari a remercié le Groupe spécial d'experts pour sa précieuse contribution à la réunion. Le Président, Benedicto Fonseca Filho, a clos la réunion en remerciant les experts pour l'excellent travail accompli au cours de la semaine.

III. Conclusions et questions soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

A. Introduction

15. Aux fins de ses travaux, le Groupe spécial d'experts a utilisé les définitions données dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Suivi, évaluation et rapport et concepts, terminologie et définitions » (E/CN.18/2002/8), à savoir :

a) Suivi : mesure ou observation qualitative et quantitative périodique de paramètres spécifiques;

b) Évaluation : analyse et synthèse des données et observations obtenues grâce au suivi;

c) Établissement de rapports : transmission des résultats des évaluations.

16. Le Groupe spécial d'experts a rappelé la décision du Forum selon laquelle le suivi, l'évaluation et les rapports englobent les trois domaines suivants :

a) Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts;

b) Progrès réalisés en matière de gestion durable de tous les types de forêts (mesure de la situation et des tendances liées aux aspects écologiques);

c) Examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

17. Le Groupe spécial d'experts s'est intéressé aux deux premiers domaines liés au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports, en tenant compte du lien entre ses travaux et l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts auquel il sera procédé à la cinquième session du Forum. L'un des 21 critères d'examen de l'efficacité est la mesure dans laquelle les pays, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les autres acteurs ont accompli des progrès dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF.

18. Le Groupe spécial d'experts a fait observer que ses travaux contribueraient également aux débats de la quatrième session du Forum consacrés à l'application des mesures proposées par le GIF/FIF concernant les deux points de l'ordre du jour suivants : a) suivi, évaluation et rapports, concepts, terminologie et définitions; et b) critères et indicateurs de gestion durable des forêts. Il a en outre constaté qu'un certain nombre de mesures proposées par le GIF/FIF avaient trait au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports à l'échelle nationale.

19. Dans ses conclusions et recommandations, le Groupe spécial d'experts a mis l'accent sur la manière dont le Forum évaluerait et suivrait les progrès réalisés dans l'application des mesures proposées par le GIF/FIF et en matière de gestion durable des forêts (au moyen des critères et des indicateurs), et sur la manière dont les rapports établis par les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les autres organisations et mécanismes internationaux et régionaux concernés et les grands groupes pourraient y contribuer. Le Groupe spécial d'experts a convenu que les activités de suivi et d'évaluation étaient surtout intéressantes au niveau national.

20. Le Groupe spécial d'experts a pris acte des nombreux avantages que les pays pourraient retirer de l'établissement de rapports aux fins de la réalisation des objectifs nationaux et internationaux définis par le Forum à sa deuxième session. Il a également convenu d'orienter ses travaux selon les principes suivants afin de tirer parti de ces avantages :

a) S'inspirer des pratiques actuelles de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports;

- b) Faire le meilleur usage des informations disponibles et collectées aux fins du suivi et de l'évaluation de manière à limiter la nécessité d'établir des rapports supplémentaires;
- c) Renforcer les liens entre les activités d'établissement de rapports aux échelles nationale et internationale de façon à réduire le nombre de rapports demandés;
- d) Concevoir des mécanismes de suivi et d'évaluation et des procédures d'établissement des rapports qui tiennent compte des différents niveaux de capacités des pays.

B. Conclusions et recommandations du Groupe spécial d'experts

21. Le Groupe spécial d'experts sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports transmet au Forum, pour examen et suite à donner à sa quatrième session, les conclusions et recommandations ci-après, qui couvrent le mandat envisagé dans la résolution 2003/299 du Conseil économique et social.

1. Évaluation des critères actuels d'établissement des rapports ainsi que des procédures de suivi et d'évaluation dans le cadre des conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux relatifs aux forêts

Conclusions

22. Le Groupe spécial d'experts s'est félicité de la note du Secrétariat sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports dans le cadre des instruments, organismes et mécanismes internationaux pertinents (E/CN.18/AC.1/2003/2).

23. Le Groupe a pris note en particulier de certaines conclusions essentielles touchant au suivi et à l'évaluation relatifs aux forêts :

- a) La plupart des activités internationales de suivi et d'évaluation relatives aux forêts reposent sur les rapports nationaux, complétés par d'autres sources d'information;
- b) De nombreux organismes, instruments et mécanismes internationaux et régionaux utilisent des indicateurs nationaux et, parfois, régionaux et internationaux, aux fins de leurs activités de suivi et d'évaluation. Dans le même temps, de nombreux instruments relatifs aux forêts sont élaborés et encouragent les pays à utiliser les indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans leur application, ainsi que les incidences sur le terrain;
- c) Le Forum et de nombreux autres organes directeurs des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont reconnu l'utilité des critères et des indicateurs de gestion durable des forêts aux fins du suivi et de l'évaluation;
- d) Les évaluations sont faites selon une périodicité variable, suivant les mécanismes, mais le plus souvent tous les quatre à six ans;

e) Les évaluations ont une ampleur variable également selon les mécanismes, et peuvent privilégier un aspect en particulier ou avoir une portée plus étendue.

24. Le Groupe spécial d'experts a également pris note de certaines conclusions majeures concernant l'établissement de rapports destinés aux instruments et aux organismes relatifs aux forêts, notamment celles-ci :

a) Les organismes, instruments et mécanismes internationaux et régionaux demandent des rapports nombreux et détaillés, ce qui est une contrainte pour les pays;

b) Les pays ne fournissent pas toujours aux divers organes internationaux relatifs aux forêts des directives cohérentes pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports;

c) Les données relatives aux forêts présentées dans les rapports destinés à ces instruments et organismes entrent dans deux grandes catégories, à savoir les mesures prises pour remplir les engagements internationaux, d'une part, et la situation et les tendances liées aux aspects écologiques, sociaux et économiques des forêts, d'autre part;

d) Il existe des redondances dans les informations demandées, d'où la possibilité de rationaliser l'établissement des rapports et d'alléger la charge imposée aux pays;

e) L'objet, la portée, l'échelonnement et la périodicité des rapports varient selon les instruments et les organismes, et les différences quant à la terminologie et aux définitions, entre autres, rendent difficile la rationalisation du processus.

25. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a présenté les avancées réalisées dans ses travaux afin de déterminer les redondances et les possibilités de rationalisation dans l'établissement des rapports nationaux relatifs aux forêts. Le Groupe a félicité les membres du Partenariat pour les activités entreprises et les efforts engagés afin de tenir les pays et les autres parties prenantes informés de ces activités lors des sessions du Forum et à l'occasion d'autres réunions consacrées aux forêts.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

26. Le Groupe spécial d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) **D'engager les organismes et instruments internationaux à recenser les domaines où apparaissent des chevauchements et des doubles emplois dans l'établissement des rapports et des incohérences dans les informations fournies;**

b) **D'encourager les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à continuer de faire en sorte que les informations contenues dans les rapports nationaux à l'intention des instruments et organismes nationaux soient immédiatement disponibles aux fins du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, notamment en élaborant un cadre commun d'information pour l'établissement des rapports relatifs aux forêts destinés aux instruments internationaux;**

c) D'encourager les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à expliquer les avantages de leurs efforts de rationalisation des rapports relatifs aux forêts, et de les faire davantage connaître, notamment à leurs organes directeurs, en utilisant tous les moyens possibles. L'un des résultats pourrait être la réduction de l'ensemble des coûts de leurs travaux liés au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports;

d) D'encourager les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à dresser un calendrier de l'établissement des rapports liés aux forêts et de demander au secrétariat du Forum de mettre ces informations à la disposition des États membres du Forum, dans l'intérêt d'une meilleure gestion du temps dans les pays s'agissant de la collecte des données, des consultations avec les parties prenantes, et pour permettre d'établir et d'analyser judicieusement les rapports;

e) D'encourager davantage les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à poursuivre leurs efforts d'harmonisation des définitions relatives au secteur forestier, afin de réduire au minimum les incohérences et d'alléger la charge que représente l'établissement des rapports;

f) D'appeler à une coordination accrue dans les pays entre les centres de liaison nationaux s'occupant des instruments relatifs aux forêts;

g) D'inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à faire savoir qu'il est indispensable que les centres de liaison nationaux renforcent la coordination dans les pays.

2. Modalités de suivi et d'évaluation des progrès par le Forum des Nations Unies sur les forêts

27. Le Groupe spécial d'experts a examiné les modalités de suivi et d'évaluation des progrès par le Forum en ce qui concerne la gestion durable des forêts et l'application des propositions du GIF/FIF, en tenant compte des sept domaines thématiques définis par les participants à la Conférence internationale de 2003 sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts, qui s'est tenue du 3 au 7 février 2003 à Guatemala, et des 16 éléments de programme du Forum.

Suivi et évaluation des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts

Conclusions

28. Le Groupe a constaté que les pays avaient déjà fourni, et continuaient de fournir, un volume important d'informations aux conventions, mécanismes, instruments et organismes internationaux s'occupant des forêts. Ces sources d'information pourraient servir de base à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts.

29. Le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui sera mis à jour en 2005 et s'inspire des critères de gestion durable des forêts, constitue une source majeure d'information. Le Groupe a pris note de l'existence d'autres sources d'information, notamment des rapports sur les progrès accomplis par les

pays dans l'utilisation des critères et des indicateurs, des rapports d'évaluation et des processus de définition des critères et des indicateurs (par exemple, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, tenue par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), et le Groupe de travail sur les critères et indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts tempérées et boréales, connu sous le nom de Processus de Montréal) ainsi que des rapports issus d'autres évaluations mondiales et régionales. Le secteur forestier et d'autres parties prenantes fournissent également des informations précieuses, et des efforts doivent être faits pour recueillir davantage d'informations utiles.

30. Le Groupe spécial d'experts a conclu que ces sources d'information et d'autres sources existantes pourraient servir au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la gestion durable des forêts. L'établissement de rapports nationaux à l'intention du Forum deviendrait ainsi superflu.

31. Le Groupe spécial d'experts s'est félicité de l'inclusion dans l'ordre du jour de la quatrième session du Forum d'un point consacré aux processus de définition des critères et des indicateurs, qui permet aux mécanismes concernés de présenter des rapports sur leur établissement et sur les progrès accomplis en matière d'utilisation nationale des critères et indicateurs de gestion durable des forêts.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

32. Le Groupe spécial d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) D'inviter la FAO et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les processus de définition des critères et indicateurs et les autres organismes et instruments pertinents à participer à l'élaboration d'un document présentant un tableau mondial des progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts, qui sera soumis à la cinquième session du Forum pour examen;

b) De convenir à sa quatrième session de la nature de ce tableau mondial;

c) De recommander que ce tableau mondial fasse apparaître les faits nouveaux non quantifiables, tels que la reconnaissance généralisée de la nécessité d'une gestion durable des forêts et les diverses initiatives engagées à cette fin;

d) D'encourager les pays qui ne font partie d'aucun mécanisme d'établissement de critères et indicateurs à s'y intéresser;

e) De recommander en outre que le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO et les processus de définition des critères et indicateurs qui sont prêts à présenter des rapports soient invités à soumettre leurs évaluations à la cinquième session du Forum;

f) De recommander de fixer à environ tous les cinq ans la périodicité appropriée des évaluations ultérieures des progrès accomplis sur la voie de la gestion durable des forêts;

g) De recommander que les pays participent au perfectionnement du Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales et des processus de définition des critères et indicateurs afin d'élargir la base d'informations existante en vue des évaluations ultérieures concernant la gestion durable des forêts.

Suivi et évaluation des progrès accomplis dans l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental/Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF)

Conclusions

33. Le Groupe spécial d'experts a pris note qu'une évaluation des progrès accomplis dans l'application de la plupart des propositions d'action du GIF/FIF aura été effectuée d'ici à la quatrième session du Forum. Les sessions précédentes ont examiné les propositions d'action liées aux « éléments de programme » du Forum figurant à leur ordre du jour. La cinquième session du Forum devait être l'occasion de procéder à une évaluation globale dans le cadre de l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

34. Le Groupe spécial d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) De convenir de poursuivre jusqu'à sa cinquième session le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF conformément aux pratiques établies;

b) De recommander une meilleure harmonisation des exigences internationales en matière de présentation de rapports et des rapports nationaux sur la gestion durable des forêts;

c) De recommander que les pays puissent, après 2005, se servir de leurs programmes nationaux sur les forêts ou leurs équivalents pour montrer à la communauté internationale les progrès accomplis;

d) D'inviter chaque pays, dans le cadre de son programme national sur les forêts, à continuer d'accorder la priorité aux dispositions visant à accélérer les progrès accomplis sur la voie d'une gestion durable des forêts, en tenant compte des propositions d'action du GIF/FIF;

e) Compte tenu des difficultés rencontrées par de nombreux pays dans l'établissement de leurs rapports, d'inviter les commissions régionales de la FAO sur les forêts, la FAO et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ayant des bureaux régionaux à faciliter l'évaluation de l'application des propositions d'action du GIF/FIF et l'échange d'informations entre le Forum et les pays.

3. Proposition d'un schéma d'établissement de rapports facultatifs soumise au Forum pour examen

35. Le Groupe spécial d'experts a examiné les questions liées à la collecte d'informations en vue de la cinquième session du Forum, étant donné que les

rapports qui seront soumis à la quatrième session sont déjà en cours d'établissement. Le Groupe a par ailleurs examiné d'une façon plus générale quelle serait à long terme, c'est-à-dire au-delà de 2005, la nature de l'établissement des rapports.

Établissement de rapports en vue de la cinquième session du Forum

Conclusions

36. Le Groupe spécial d'experts a convenu que l'évaluation générale des progrès accomplis dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF ferait partie de l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts auquel il sera procédé lors de la cinquième session du Forum. Il a constaté que le Forum avait retenu, à sa deuxième session, 21 critères pour l'examen de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, dont certains concernent les progrès réalisés dans l'application des propositions d'action du GIF/FIF³.

37. Le Groupe spécial d'experts a pris note des lacunes concernant les rapports de pays sur l'application des propositions d'action du GIF/FIF que les pays avaient signalées au Forum, et a examiné deux méthodes de collecte de données qui permettraient de présenter à la cinquième session une image aussi exhaustive que possible de l'application à l'échelle nationale des propositions d'action :

a) Le secrétariat du Forum établirait un questionnaire simple, qui pourrait comprendre à la fois des cases à cocher pour les données d'ordre quantitatif et des espaces blancs réservés à la description de l'application des propositions d'action. Les informations tirées des réponses écrites à ce questionnaire seraient communiquées au secrétariat du Forum. Un projet de questionnaire que le Groupe spécial d'experts a brièvement examiné est joint au présent rapport à titre d'exemple (voir annexe III);

b) Le secrétariat du Forum, avec l'aide des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, recueillerait des informations par le biais d'entretiens téléphoniques ou de visites sur place, selon des modalités simples.

Ces deux méthodes n'ont pas été considérées comme étant mutuellement exclusives.

38. Le Groupe spécial d'experts a également convenu que les réunions des commissions régionales de la FAO sur les forêts tenues en 2004 pourraient donner l'occasion aux pays d'examiner l'application des propositions d'action du GIF/FIF.

39. Le Groupe spécial d'experts a en outre pris note du fait que les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, par l'intermédiaire du Cadre du Partenariat, et les grands groupes, avaient rendu compte lors des deuxième et troisième sessions du Forum des progrès accomplis, dans des rapports écrits aussi bien qu'à l'occasion de dialogues multipartites, et prévoyaient de le faire à nouveau lors de la quatrième session.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

40. **Le Groupe spécial d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :**

a) D'inviter des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des grands groupes à lui présenter à sa cinquième session des rapports exhaustifs sur l'application des propositions d'action du GIF/FIF;

b) D'inviter les commissions régionales de la FAO sur les forêts à contribuer à l'évaluation générale lors de sa cinquième session en saisissant cette occasion pour examiner le lien entre les priorités régionales et l'application des propositions d'action du GIF/FIF;

c) De demander aux pays qui ne l'ont pas encore fait de désigner un interlocuteur pour le Forum et de fournir ses coordonnées au secrétariat du Forum d'ici au 1er juillet 2004, afin de faciliter l'établissement des rapports en vue de la cinquième session;

d) De recommander à son secrétariat d'utiliser, lorsque cela est possible, les deux méthodes de collecte d'informations examinées par le Groupe spécial d'experts pour obtenir le meilleur tableau possible de l'application des propositions d'action.

Établissement de rapports à long terme

Conclusions

41. Le Groupe spécial d'experts a convenu que ses recommandations concernant les futurs mécanismes d'établissement des rapports devraient avoir un caractère général, dans la mesure où le cadre institutionnel futur du Forum serait examiné à sa cinquième session. Ces mécanismes devraient permettre de recenser plus aisément les questions nouvelles qui se posent et celles qui ne méritent plus l'attention du Forum.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

42. Le Groupe spécial d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) De recommander le renforcement de la cohérence et le resserrement des liens entre les rapports établis à des fins nationales et ceux qui le sont à des fins internationales, en utilisant, chaque fois que cela est possible, les rapports nationaux sur l'application des programmes du pays sur les forêts ou leur équivalent, attestant de la suite donnée aux engagements internationaux;

b) De convenir de continuer d'utiliser systématiquement un format souple d'établissement de rapports permettant de recenser les questions méritant l'attention de la communauté internationale;

c) De convenir que ses sessions soient l'occasion pour les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les grands groupes d'identifier les nouvelles questions qui méritent l'attention de la communauté internationale.

4. Utilité des rapports présentés aux sessions du Forum pour déterminer les tendances et les enseignements retirés

Conclusions

43. Le Groupe spécial d'experts a examiné le rôle important du Forum pour ce qui est de déterminer les tendances mondiales et de donner aux pays, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux grands groupes l'occasion de mettre en commun leurs expériences et les enseignements retirés en matière de gestion durable des forêts et d'application des propositions d'action du GIF/FIF. Les experts ont reconnu que l'utilisation des rapports écrits pour mettre en commun les enseignements retirés et faire apparaître les tendances était rendue plus productive encore par les actifs échanges d'informations lors des sessions du Forum et dans le contexte d'initiatives nationales ou d'autres activités. Le Groupe s'est donc félicité des idées novatrices présentées à la troisième session du Forum, qui ont facilité la mise en commun des expériences et des enseignements retirés, notamment les discussions de groupe et la présentation des expériences acquises aux niveaux national et régional. Le Groupe a par ailleurs reconnu que les manifestations parallèles aux sessions du Forum facilitaient considérablement les échanges interactifs d'informations sur les questions tant techniques que politiques.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

44. Le Groupe spécial d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) De convenir que, lors de ses sessions, non seulement il consacrerait du temps aux rapports nationaux, mais encore encouragerait davantage le partage des expériences acquises et des enseignements retirés, – notamment en prévoyant des exposés sur les expériences acquises aux niveaux national et régional, des discussions de groupes et des manifestations parallèles;

b) D'engager son secrétariat à aider les pays en développement et les pays en transition à organiser des manifestations parallèles, notamment en leur proposant des partenaires au sein des pays développés ayant des intérêts analogues;

c) De recommander que les rapports issus de ses sessions tendent à rendre compte des enseignements retirés et des tendances et des questions nouvelles mises en lumière, et que son secrétariat recueille les informations pertinentes issues des débats officiels et des manifestations parallèles et les affiche sur son site Web;

d) De recommander que les grands groupes, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations et institutions soient invités lors de ses sessions à faire connaître leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont retirés, et à mettre en évidence les questions qui se posent, pour contribuer à déterminer l'action à engager.

5. Renforcement des capacités nationales

Conclusions

45. Le Groupe spécial d'experts a constaté que les initiatives nationales prises pour appuyer les travaux du Forum en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports et d'autres réunions connexes, telles que celles qui ont eu lieu à Yokohama (Japon), Guatemala, et Viterbo (Italie) (voir annexe II du présent rapport), ont conduit à la formulation de nombreuses recommandations sur le renforcement des capacités qui méritent d'être examinées par le Forum.

46. Le suivi, l'évaluation et les critères d'établissement de rapports dans le cadre des organismes, instruments et mécanismes liés aux forêts sont de plus en plus techniques et complexes. En outre, certains des organismes, instruments et mécanismes qui demandent ces rapports n'ont pas toujours conscience des problèmes que leurs exigences créent pour les pays dont les capacités sont limitées.

47. Dans de nombreux cas, les difficultés ne tiennent pas tant à l'absence de connaissances scientifiques et techniques dans les pays en développement et les pays en transition qu'à l'insuffisance des ressources nécessaires au suivi, à l'évaluation et à l'établissement efficaces des rapports. Il convient aussi de motiver davantage les interlocuteurs pour qu'ils participent véritablement au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports. Enfin, la communication est souvent mal établie entre les personnes chargées de répondre aux demandes de rapports et les autorités, institutions et personnel susceptibles de fournir les informations nécessaires. En participant davantage aux réunions internationales, ceux qui établissent les rapports nationaux pourraient être plus motivés et mieux comprendre le processus, ce qui favoriserait la communication en général.

48. Par conséquent, tous les aspects du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports nécessitent davantage de ressources (humaines, financières et techniques), une efficacité accrue et un ferme engagement en faveur du renforcement des capacités tant nationales qu'internationales. Les évaluations mondiales relatives aux forêts seraient de meilleure qualité si les capacités de ceux qui y participent étaient renforcées.

49. Pour encourager la communauté internationale à collaborer au renforcement des capacités, il faut que les plans d'action pour le développement national, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les programmes forestiers nationaux tiennent compte des mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Les ressources allouées au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports sont plus susceptibles d'augmenter lorsque l'utilité de ces informations se manifeste concrètement sur le terrain et que les décideurs peuvent le constater.

50. Une façon de renforcer les capacités consiste à apprendre en participant au suivi, à l'évaluation et à l'établissement des rapports. À titre d'exemple, on a évoqué les processus de définition des critères et les indicateurs, qui donnent aux pays l'occasion de mettre en commun leurs expériences et les aident à recueillir des informations. Il a également été fait mention de diverses activités menées par les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations intergouvernementales, telles que le FAO, la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), en vue de renforcer leurs capacités en matière d'établissement de rapports.

Recommandations soumises au Forum des Nations Unies sur les forêts pour examen

51. Le Groupe d'experts recommande au Forum des Nations Unies sur les forêts :

a) **D'inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'autres organismes internationaux et institutions et mécanismes régionaux ainsi que les partenaires multilatéraux et bilatéraux à continuer d'appuyer le renforcement des capacités nationales pour les divers éléments du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports sur la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts et l'application des propositions d'action du GIF/FIF, en fournissant pour cela une assistance financière et technique et en transférant les technologies et les compétences voulues vers les pays en développement et les pays en transition;**

b) **De suggérer que les pays utilisent mieux les ressources existantes et cherchent à se procurer des ressources supplémentaires à l'intérieur ou à l'extérieur pour renforcer leurs capacités en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports sur la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts et l'application des propositions d'action du GIF/FIF;**

c) **D'inviter les organismes, les mécanismes et les réseaux régionaux et sous-régionaux, y compris les commissions régionales de la FAO sur les forêts, à examiner leurs préoccupations communes et à échanger leurs données d'expérience et leur savoir-faire dans le domaine du renforcement des capacités pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports sur la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts et l'application des propositions d'action du GIF/FIF;**

d) **De recommander que les pays saisissent l'occasion, à sa quatrième session, d'échanger des données d'expérience dans le domaine du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports concernant divers instruments relatifs aux forêts, de mettre en lumière les avantages et l'utilité de ces rapports et de recenser les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités nationales;**

e) **D'inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à organiser des ateliers régionaux communs réunissant les interlocuteurs nationaux afin de renforcer les capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports sur les forêts;**

f) **D'inviter le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans le cadre de son mandat, à fournir des fonds pour renforcer les capacités nationales des pays en développement et des pays en transition en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports relatifs aux forêts dans le contexte de ses projets dans les domaines de la diversité biologique, du changement climatique et de la détérioration des sols;**

g) **D'inviter les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organismes, instruments et mécanismes internationaux et régionaux, à appuyer le renforcement des capacités des processus de définition des critères et des indicateurs dont l'élaboration est encore au stade initial, et d'inciter ces processus à mettre en commun les expériences acquises en matière de renforcement des capacités.**

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 22* (E/2001/42/Rev.1), deuxième partie, chap. I.B.

² *Ibid.*, 2003, *Supplément No 22* (E/2003/42), chap. I.B, projet de décision III, annexe.

³ *Ibid.*, 2002, *Supplément No 22* (E/2002/42), chap. I.B, résolution 2/3, par. 4 a) i) à iv).

Annexe I

Liste des participants

Experts

Francis Butagira, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Peter Csoka, Services forestiers nationaux hongrois (Hongrie)

Michel Dudley, Forestry Commission (Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du nord)

Benedicto Fonseca Filho, Ministre des affaires étrangères (Brésil)

Mike Fullerton, Service canadien des forêts, Ressources naturelles (Canada)

Alfonso Garcia Escobar, consultant, Gestion géomathématique de la Commission nationale des forêts (Mexique)

Robert L. Hendricks, United States Forest Service

Yuji Imaizumi, Agence des forêts du Japon

Joong Myung Kim, Institut de recherche forestière (République de Corée)

Tomas Krejzar, Département de la mise en valeur des forêts (République tchèque)

Atilio Ligrone Greco, Directeur général des services forestiers (Uruguay)

Natalia Malysheva, Institut de recherche de sylviculture et de mécanisation des forêts, Ministère des ressources naturelles (Fédération de Russie)

Jorge Menéndez, Secrétariat à l'environnement et au développement durable (Argentine)

Linda Mossop, Department of Water Affairs and Forestry (Afrique du Sud)

Luz Stella Pulido Pérez, Ministère de l'environnement, du logement et du développement territorial (Colombie)

Ewald Rametsteiner, Institut du secteur forestier, Politique et économie (Autriche)

Nasr Ragheb Said, Ministère de l'agriculture et de l'aménagement des terres, Secrétaire adjoint aux forêts et à l'environnement (Égypte)

Wandojo Siswanto, Ministère des forêts (Indonésie)

Sven A. Svensson, Conseil national de la sylviculture (Suède)

Hooi Chiew Thang, Département des forêts, Ministère des industries primaires (Malaisie)

Don Wijewardana, Directeur de la politique forestière internationale (Nouvelle-Zélande)

Représentants des États membres

Stjepan Posavec (Croatie)

Mireya Munoz (Équateur)

Leena Karjalainen-Balk (Finlande)

Ade Petranto (Indonésie)

Noel O'Connor (Irlande)

Michael Prendergast (Irlande)

Eva Pizano (Mexique)

Igor Shapavalov (Fédération de Russie)

Dusan Jovic (Serbie-et-Monténégro)

Représentants des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

Jinhua Zhang, Division de l'évaluation environnementale et de l'alerte rapide,
Programme des Nations Unies pour l'environnement

Tina Vähänen, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Steven Johnson, Organisation internationale des bois tropicaux

Autres organismes intergouvernementaux, mécanismes et secrétariats de convention

Margarita Astralága, conseillère principale, Secrétariat de la Convention de Ramsar

Grands groupes

Jaana Kaipainen, conseillère en matière de sylviculture, Confédération européenne
des propriétaires forestiers

Francesco Bonavia, Association internationale des étudiants en sylviculture

Edwin Mallory, Conseil international des associations forestières et du
papier/Produits forestiers du Canada

Annexe II

Liste des documents

Documents

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.18/AC.1/2003/1)

Note du Secrétariat sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (E/CN.18/AC.1/2003/2)

Documents d'information

Rapport du Secrétaire général sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports, y compris les concepts, la terminologie et les définitions (E/CN.18/2002/8)

Rapport de l'initiative nationale « Réunion internationale d'experts sur le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis sur la voie de la gestion durable des forêts », Yokohama (Japon), novembre 2001

Rapport de l'initiative nationale sur « Les enseignements tirés des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports concernant l'application des propositions d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts », Viterbo (Italie), mars 2003 (voir E/CN.18/2003/9, annexe)

Rapport de la « Conférence internationale sur la contribution des critères et indicateurs à la gestion durable des forêts : progrès », Guatemala, 3-7 février 2003 :

- « Criteria and indicators for sustainable forest management: Overview of progress and issues », Markku Simula
- « Strengthening institutional capacity and stakeholder partnerships for implementing criteria and indicators and facilitating the exchange of information between all stakeholders », Ravi Prabhu *et al.*
- « Key issues in the future development of international initiatives on forest-related criteria and indicators related to sustainable development », Ewald Rametsteiner et Don Wijewardana

Format des rapports facultatifs à la troisième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2003/4)

Vers un cadre d'information commun pour établir les rapports nationaux sur les forêts requis par des mécanismes internationaux. Groupe de travail du Partenariat sur les forêts chargé de simplifier l'établissement des rapports relatifs aux forêts, rapport intérimaire, 6 décembre 2003

Annexe III

Grandes lignes d'un projet facultatif concernant l'établissement des rapports sur la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF

Objectif : fournir à la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts les éléments nécessaires à la prise de décisions sur les futures propositions d'action (par exemple pas de future proposition d'action, maintien des actuelles propositions d'action, abandon des actuelles propositions d'action et adoption de nouvelles propositions).

Un questionnaire simple adressé à tous les États membres du Forum des Nations Unies sur les forêts et un autre questionnaire à l'intention des organismes, conventions et mécanismes internationaux concernés. Rapports descriptifs écrits ou oraux sur des problèmes propres à certains pays dans chacune des cinq régions.

Questionnaire

Les pays/organes internationaux sont priés de remplir le questionnaire ci-après :

Postes nécessaires

Éléments du programme du Forum des Nations Unies sur les forêts/ groupes thématiques/ propositions d'action	Pertinent pour le pays/ l'organe international		Dispositions prises depuis 19xx (passez aux colonnes ci-après)					
	Oui	Non	Aucune disposition prise. Raisons?			Dispositions prises. Progrès accomplis?		
			Pas nécessaire	Pas une priorité	Autres raisons	Aucun/peu	Certains/modérés	Sensibles

Les questionnaires devront être accompagnés d'instructions détaillées précisant par exemple ce que l'on entend par « Pas nécessaire » et « Pas une priorité ».

Répondre à ce questionnaire ne devrait pas demander trop de temps. Le taux global ciblé pour les réponses des États membres au questionnaire serait de 70 % au minimum et de 60 % au moins dans chacune des régions. Pour atteindre cet objectif, le secrétariat devra déployer des efforts importants et répétés en utilisant des moyens différents. Le taux de réponse des organes internationaux au questionnaire doit être de 100 %.